La prévention en action

Communiqué ***Pour diffusion immédiate***

UNE DEUXIÈME RISTOURNE D'AFFILÉE
LA MMQ VERSERA 3 500 000 $ AU MONDE MUNICIPAL

Montréal, le 1er décembre 2009 — La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) annonce qu'elle distribuera une ristourne de **3 500 000 $** à près de 860 municipalités, MRC et régies intermunicipales québécoises à compter du 31 décembre prochain. Cette somme représente la deuxième ristourne d'affilée versée par la MMQ à ses membres-sociétaires. Il s'agit d'une augmentation de 16 % par rapport à la dernière année.

Propriété à part entière de ses quelque 940 municipalités, MRC et régies intermunicipales, la MMQ a été fondée en 2003 par un groupe d'élus municipaux qui souhaitaient mettre fin aux fortes hausses de primes et de franchises et aux réductions constantes de garanties en assurance des municipalités. La MMQ a enregistré un premier surplus de 0,6 M$ en 2004. Au 31 décembre 2008, son volume de primes souscrites s'établissait à 26 M$ et son bénéfice avant ristournes à 5,6 M$.

« La MMQ fonctionne tellement bien qu'on oublie à quel point l'assurance nous donnait auparavant des maux de tête, déclare M. Gérard Marinovich, président du conseil et chef de la direction de la MMQ. » En faisant de l'assurance des municipalités sa vocation, et de la prévention, son leitmotiv, la MMQ a réussi à procurer au monde municipal une offre étendue de protections à des taux stables; sa tarification est demeurée inchangée depuis 2003. Seuls les montants de couverture des bâtiments et de leur contenu sont indexés de 3 % annuellement pour offrir une protection contre l'inflation.

« On ne cesse de marteler la corde de la prévention, affirme M. Marinovich. C'est le principe sur lequel est fondée notre approche. Cela nous permet de maintenir nos coûts d'indemnisation à un niveau raisonnable. » La MMQ possède son propre service de gestion des risques. Ses membres-sociétaires ont un accès gratuit et privilégié à des préventionnistes, qui les aident à mettre en place une foule de mesures afin de prévenir le plus grand nombre de sinistres possible. La MMQ offre également des formations et publie de nombreux articles sur des sujets pouvant mettre en jeu la responsabilité des administrations municipales.

Représentant autorisé : Groupe Ultima inc.
7100, rue Jean-Talon Est, bureau 210, Montréal (Québec) H1M 3S3
Téléphone : 1 866 662-0661 • Télécopieur : 1 800 808-8418
www.mutuellemmq.com

MMQ
La Mutuelle des municipalités du Québec

La MMQ fera bénéficier de sa ristourne les municipalités, MRC et régies intermunicipales qui en sont membres-sociétaires depuis cinq ans et plus. Les parts individuelles varieront selon les primes versées et la qualité du dossier d'assurance. La ristourne versée au cours de la dernière année s'élevait à 3 M$.

Rien n'est acquis

Cette deuxième récolte tend à démontrer la pertinence de la formule mutualiste en assurance des municipalités. M. Marinovich soutient cependant qu'il est crucial que les membres-sociétaires de la MMQ persistent dans leurs efforts de prévention. « Rien n'est acquis, met-il en garde. Il faut miser sur l'effet cumulatif des mesures que nous mettons en place. C'est une joute que nous disputons contre les risques. Si nous perdions trop souvent, nous pourrions rapidement revenir à la case départ. »

M. Marinovich travaille également à convaincre les membres-sociétaires de la MMQ que celle-ci leur assure plus que des primes stables et des ristournes. « La MMQ est un véritable joyau, déclare-t-il. Non seulement a-t-elle permis au milieu municipal de se mobiliser, mais elle s'avère aujourd'hui un formidable instrument de solidarité et d'autonomie. C'est un héritage qu'il faut à tout prix protéger. »

La MMQ a été créée en 2003 en vertu du Code municipal du Québec et de la Loi sur les cités et villes. Propriété des municipalités, MRC et régies intermunicipales qui en sont membres-sociétaires, elle est née de leur volonté de se garantir une offre d'assurance à long terme et de stabiliser leurs primes d'assurance par le biais de la prévention. Les produits de la MMQ comprennent l'assurance des biens, l'assurance de la responsabilité civile, l'assurance automobile ainsi des protections complémentaires. Ils sont distribués partout au Québec par un courtier membre du Groupe Ultima, représentant autorisé de la MMQ.

– 30 –

Pour renseignements : Madame Louise Desjardins
Directrice, service de la Communication et du Marketing
Groupe Ultima, représentant autorisé de la MMQ
1 866 662-0661

Site internet : www.mutuellemmq.com